

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Joris Poschet, <i>Président</i> ; Claire Vandevivere, <i>Bourgmestre</i> ; Thomas Naessens, Benoît Gosselin, Nathalie De Swaef, Laura Vossen, Christophe Kurt, Eren Güven, Anna Hovsepyan, <i>Échevin(e)s</i> ; Hervé Doyen, Bernard Van Nuffel, Jacob Kamuanga, Mounir Laarissi, Yassine Annhari, Olivier Corhay, Joëlle Electeur, Xavier Van Cauter, Behar Sinani, Sven Gatz, Jan Busselen, Le Bao Tran Nguyen, Claudia Chin, Joyce Yusuff, Widad Temsamani, Abderrahman El Azzaoui, Leila Agic, Sekina Taïf, Ibrahima Bah, Shaikh Faisal Mehmood, Sébastien Vandenheede, Fanny Evers, Thibault Legrain, Julie Vandersmissen, <i>Conseillers communaux</i> ; Benjamin Goeders, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Jennifer Gesquière, <i>Échevin(e)</i> ; Fouad Ahidar, Farah Mrabet, Charlotte Havelange, <i>Conseillers communaux</i> ; Nathalie Vandenbrande, <i>Présidente du CPAS</i> .

Séance du 27.08.25

**#Objet : CC - SERVICE ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE – VIE SCOLAIRE - MISE A JOUR
DU RÈGLEMENT DES ECOLES – APPROBATION #**

Séance publique

Vie scolaire

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu le règlement des écoles francophones communales datant de 2017;

Vu le Code de l'Enseignement du 5 mai 2019 et les modifications adoptées à ce Code au fil des ans;

Vu notamment :

- Le décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires.
- Le décret du 16 mai 2024 portant sur les exclusions définitives et instituant des Chambres inter-réseaux compétentes pour connaître des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive
- Le décret du 13 mars 2025 relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l'école

Vu la nécessité d'actualiser le règlement des écoles au regard des évolutions réglementaires, ainsi que des nombreuses circulaires abordant ces évolutions;

Vu par ailleurs la nécessité de préciser certaines dispositions du règlement des écoles de 2017 et d'en corriger d'autres;

Sur proposition du Collège,

Décide :

1. d'abroger le règlement actuel des écoles communales francophones.
2. d'approuver le nouveau règlement ci-joint.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Joris Poschet

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 02 septembre 2025

Le Secrétaire communal,


Benjamin Goeders



La Bourgmestre,


Claire Vandevivere